Le Quartier Immobilier

Honoraires de vente à la charge du vendeur

À partir de 1 500 001 € : 4 % TTC du prix de vente

De 300 001 € à 1 500 000 € : 5% TTC du prix de vente

De 100 001 € à 300 000 € : 6 % TTC du prix de vente

De 45 001 à 100 000 € : 10 % TTC du prix de vente

Jusqu'à 45 000 € : 4 500 € TTC

Honoraires de location locataire

Location vide ou meublée : Loi du 6 Juillet 1989

12 € TTC/ m² honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail
3 € TTC/ m² honoraires d'état des lieux d'entrée

Honoraires de Location propriétaire

12 € TTC/ m² honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail
3 € TTC/ m² honoraires d'état des lieux d'entrée
Avec un minimum de 500 € TTC

Etat des lieux de sortie :
- Du studio au T2 : 175 € TTC
- Du T3 au T4 : 250 € TTC
- A partir du T5 : 350 € TTC

Formules

Honoraires de gestion	SIMPLICITE	TOTALE
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✔	✔
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✔	✔
Délivrance d'une quittance de loyer	✔	✔
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✔	✔
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✔	✔
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✔	✔
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✔	✔
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✔	✔
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✔	✔
Suivi digital de votre parc locatif	✔	✔
Garantie Loyers impayés		✔
Déclaration et suivi des loyers impayés		✔
Paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✔
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€		✔
Protection juridique		✔

Loyers > nos taux sont dégressifs		
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1000€	**7%**	**7% + 2,5%**
Loyers hors charges compris entre 1001€ et 2000€	**6%**	**6% + 2,5%**
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	**5%**	**5% + 2,5%**

***GLI = G**arantie **L**oyers **I**mpayés à 2,50 % TTC (sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)
Offre Stationnement (Box ou parking) à 10 % TTC

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.

Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur)

Barème valable à compter du 01/06/2023

SAS AVENIR IMMOBILIER
98 rue Saint Charles
75015 Paris

01 87 75 50 00
contact@lequartierimmobilier.com

SAS au capital de 4080 €
SIREN 812 477 321- RCS PARIS
Carte pro : T n°CPI 7501 2015 000 001 093
GARANTIE : Galian

SAS LE QUARTIER IMMOBILIER GESTION
98 rue Saint Charles
75015 Paris

01 87 75 50 00
gestion@lequartierimmobilier.com

SAS au capital de 5000 €
SIREN 912 789 427- RCS PARIS
Carte pro : G n°CPI 7501 2023 000 000 222
GARANTIE : Galian